

L'an deux mille seize, le vingt-six mai, à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de François ROGUET, Maire.

**Date de convocation** : 19.05.2016

**Présents** : AUBIGNAT Michel, BARON Rosy, BICHARD Renée, MAUPOINT Véronique, NEUVILLE Claude, ROGUET François.

**Absents excusés** : CHEVARIN Jérôme, FOGLIENI Baptiste, FREDY Dominique, MENAL Marilys, TAMBOIS Jérôme.

**Secrétaire de séance** : Véronique MAUPOINT

Assistait à la réunion Claire SAHED, secrétaire de Mairie de Saint-Rémy-de-Blot.

Monsieur le Maire demande de rajouter trois points à l'ordre du jour : Encaissement d'un chèque Groupama, avis sur le programme local de l'habitat, adhésion à l'association FREDON. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

#### **Approbation du Procès-Verbal du 13.04.2016.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 13 avril 2016. Michel AUBIGNAT explique qu'il souhaiterait que le Conseil réexamine la motion pour Goodyear. Monsieur le Maire indique que cela sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil.

#### **Ligne de Trésorerie**

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il a été envisagé d'ouvrir une ligne de trésorerie au vu des dépenses à venir. Depuis, la situation a évolué : la Commune a reçu plusieurs dotations. Décision ajournée.

#### **2016-28 Devis travaux Auberge**

Monsieur le Maire rappelle les travaux engagés pour la mise en sécurité incendie à l'Auberge de Pays. Par délibération n° 2015-44, le Conseil a accepté le devis de l'entreprise LOPITAUX d'un montant de 781 € HT. Des travaux complémentaires se sont avérés nécessaires représentant un surcoût de 219 € HT par rapport au devis initial.

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte les travaux complémentaires d'un montant de 219 € HT,
- Autorise Monsieur le Maire à régler la facture d'un montant de 1000 € HT.

#### **2016-29 Travaux grange communale**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la grange communale. Des travaux d'électricité avaient été prévus dans le projet initial ; il convient de régulariser la situation par délibération. Les travaux réalisés par l'entreprise TAUVERON s'élèvent à 1139,50 € HT.

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte les travaux réalisés à la grange communale par l'entreprise TAUVERON,
- Autorise Monsieur le Maire à régler la facture d'un montant de 1139,50 € HT.

#### **2016-30 Travaux sur écoulement d'eau**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 13 avril 2016, le Conseil Municipal a validé un devis de l'entreprise Vindrié pour des travaux d'écoulement d'eau sur une prairie communale. Monsieur le Maire informe qu'un complément de travaux a dû être engagé sur cette opération (pose d'un regard) ; le montant total des travaux s'élevant ainsi à 1555 € HT.

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le complément de travaux décrit ci-avant,
- Autorise Monsieur le Maire à régler la facture à l'entreprise Vindrié, d'un montant de 1555 € HT.

### **2016-31 Encaissement d'un chèque Groupama**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'assurance Groupama Villasur a fait l'objet d'une réactualisation. Ainsi, Groupama a restitué à la Commune la somme de 107,47 €.

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque de Groupama d'un montant de 107,47 €.

### **2016-32 Programme Local de l'Habitat**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Communauté de Communes du Pays de Menat a élaboré un Programme Local de l'Habitat comprenant cinq grandes orientations qui se déclinent en neuf fiches-actions. Le Conseil Communautaire a approuvé ce plan par délibération en date du 20 avril 2016 ; les communes membres doivent désormais émettre un avis. Le PLH sera alors transmis aux services de l'Etat, pour sollicitation de l'avis du Conseil Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable pour le Programme Local de l'Habitat élaboré par la Communauté de Communes du Pays de Menat.

### **2016-33 Adhésion à la FREDON Auvergne**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adhérer à la FREDON Auvergne, organisme à Vocation Sanitaire dans le domaine du végétal, intervenant dans de nombreux domaines en relation avec le végétal, l'eau et l'environnement en direction des professionnels agricoles, des collectivités, des professionnels spécialistes du végétal. L'adhésion s'élève à 90 € pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'adhérer à la FREDON Auvergne,
- Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette décision.

### **Questions diverses**

- François ROGUET fait un point sur le projet de travaux à l'Auberge de Pays. Le projet va être réétudié en fonction des subventions auxquelles la Commune peut prétendre (Conseil départemental et Conseil régional).
- Michel AUBIGNAT indique que des devis pour les vérifications des installations de gaz sont en attente.
- François ROGUET explique que des travaux sur la « route de la lande » ont été engagés par le Conseil départemental. Une réunion avec le Conseiller départemental et les services techniques du CD63 a eu lieu sur place afin de faire un point sur la dégradation de la route. La réfection de cette voie devrait voir le jour. La signalisation au sol de la route de la Vallée a été évoquée avec les services du CD63 : un marquage pourrait être envisagé.
- Monsieur le Maire fait un point d'étape sur le projet Météo France. L'esquisse architecturale a été réalisée.
- François ROGUET explique le déroulement à venir sur le projet Château Rocher. Une première phase de travaux devrait s'engager prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.